

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 3 Novembre 1891

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance du 8 octobre dernier, a nommé M. le Commandant Camille-Aimé-Louis-François-Marie Gigon, Capitaine de vaisseau de la marine française, Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 20 du même mois, M. François Bellini, Maître de Chapelle de la Cathédrale de Monaco, a été autorisé à accepter et à porter les Palmes d'Officier d'Académie, qui lui ont été conférées par S. Exc. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

NOUVELLES LOCALES

LL. AA. SS. le Prince et la Princesse, après un séjour au château du Haut-Buisson, se disposent à partir pour le château de Marchais.

M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, rappelle aux habitants de la Principauté son arrêté du 9 juin 1873 interdisant de tenir dans les maisons de la ville des pigeons en liberté.

L'article 2 de cet arrêté porte que les contrevenants seront passibles de l'amende prévue par l'art. 193 de l'Ordonnance sur la Police Générale du 6 juin 1867, et des peines prévues par l'art. 195 de la même Ordonnance.

Jeudi 29 octobre, la Commission désignée par S. Exc. le Gouverneur Général, et composée de MM. Douhin, Arnould, Membres du Comité, et Berthier, faisant fonctions d'Inspecteur des Travaux Publics, a procédé, en exécution du cahier des charges annexé à l'Ordonnance Souveraine du 20 novembre 1864, à la réception de la seconde voie établie par la C^{ie} du Chemin de fer entre les deux stations de la Principauté.

A 8 heures 50 du matin, un train spécial est parti de la gare de Monaco pour celle de Monte Carlo. Dans un wagon-salon ont pris place, avec les membres de la Commission, MM. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général, remplaçant S. Exc. le Baron de Farincourt, en congé; le Comte Gastaldi, Maire de Monaco; le Ch^{er} Jolivot, Secrétaire du Conseil d'Etat; de Thezillat, Directeur Général de la Société des Bains de Mer; le Ch^{er} de Loth, premier Adjoint, et le Ch^{er} Lombard, Receveur des Domaines.

Au personnel de la C^{ie} P.-L.-M. s'étaient joints MM. Fouquet et Nentien, Ingénieurs du contrôle, délégués par M. le Ministre des Travaux Publics, à raison des intérêts financiers communs à l'Etat français et à la Compagnie.

Après avoir parcouru la voie et ses abords et constaté l'exécution des prescriptions du Comité des Travaux Publics, notamment en ce qui concerne le pont de la Costa et le beau viaduc de

Sainte-Dévote, MM. Vergnajoux, Ingénieur de la traction, doyen des Ingénieurs présents, Desmur, Ingénieur de la voie, et Boucher, Inspecteur principal de l'exploitation, ont fait aux invités les honneurs d'un très beau déjeuner, offert par la Compagnie au restaurant de l'hôtel de Paris.

La plus franche cordialité et les assurances réciproques des meilleures relations entre les administrations des deux pays qui s'y trouvaient représentées, ont été le caractère distinctif de cette réunion, où la santé de Leurs Altesses Sérénissimes le Prince et la Princesse, a été acclamée par tous.

Depuis le 1^{er} novembre courant, la Chancellerie du Consulat de Monaco à Nice a été transférée rue Garnier, 3, au 1^{er} étage.

Le Tribunal correctionnel a condamné :

1^o Les nommés Guillaume Talloniet Joseph Fino, savoir : le premier à 40 jours, et le second à deux mois d'emprisonnement, pour coups et blessures; 2^o François Lorusso, à deux ans de la même peine, pour escroquerie.

Les fêtes de la Toussaint et des Morts ont été célébrées dans toutes les églises et chapelles de la Principauté avec la solennité accoutumée.

A Monaco, les offices pontificaux ont attiré de nombreux fidèles. Lundi matin, à la messe de quatre heures et à la grand'messe pour les trépassés, la Cathédrale avait peine à contenir les assistants.

Les processions au cimetière — dont on admirait la parfaite tenue — se sont accomplies selon l'usage. Toute la Principauté, on peut le dire, a pris part à ces tristes pèlerinages. Les tombes étaient parées de fleurs et de touchants souvenirs, c'est un consolant spectacle que ce culte voué aux morts par notre population.

Depuis dimanche, nous pouvons nous dire entrés dans la grande saison musicale de Monte Carlo.

Les concerts ont lieu l'après-midi comme le soir dans la salle des fêtes.

Ils sont dirigés par M. Arthur Steck. Voici pour la saison les noms des solistes :

M^{me} Thévenet, harpe; MM. Corsanego et Comte, violons; Carlo Sansoni et Borghini, violoncelles; Chavaniset Fuhrmeister, flûtes; Lalliet et Lavagne, hautbois; Prouven et Caubère, clarinettes; Seigle et C. Vialet, bassons; Chavanne et Duclaud, pistons; Bricoux et Bontoux, cors; Van Eessen et de Camillis, trombones; Asé, bombardino.

Sous l'influence de la douce température qui a précédé les pluies de la fin d'octobre, la végétation de nos jardins a été singulièrement activée. On voit en effet, dans la promenade Saint-Martin, plusieurs lilas en fleurs pour la deuxième fois de cette année. Avec le mois de novembre est venu le froid. Ajoutons cependant que le soleil l'accompagne et l'atténue.

La messe célébrée jeudi dernier à la mémoire de M^{me} V.-A. Bonnaud avait attiré, en l'église Saint-Charles, une foule considérable.

MM. Acquaviva, Gavini et Panzani ont remis à M. le Maire pour le bureau de bienfaisance la somme de 91 francs 55 centimes formant le reliquat d'une souscription.

Un cocher, Jean Brambilla, natif de Vinasco (Italie), âgé de 41 ans, veuf et père d'une petite fille, se trouvait mercredi, à 1 heure 1/2 après-midi, dans un break où avaient pris place MM. Ravello et Doda, aussi entrepreneurs de voitures de Monte Carlo. Ils se rendaient à Nice pour y acheter de l'avoine. Sur le boulevard du Nord, le cheval — un cheval habitué à l'attelage double des voitures de place — prit le mors aux dents. MM. Ravello et Doda sautèrent sans se faire aucun mal, mais Brambilla, espérant maîtriser sa bête et craignant les accidents, la fit tourner dans l'avenue d'Alsace, à l'entrée du pont de Sainte-Dévote, malheureusement le cheval escalada le parapet, entraînant avec lui l'attelage qui fut précipité dans le vide.

Le malheureux, lancé d'une hauteur de 40 mètres environ, se brisa au fond du ravin. Le cheval resta accroché à la grille de fer de la propriété Zanolli; il fut tué sur le coup, ainsi qu'un petit chien qui était dans la voiture; quant à celle-ci, elle était en miettes.

La police procéda à l'enlèvement du cadavre de Brambilla, dont l'inhumation a eu lieu jeudi, à 4 heures du soir.

Nous apprenons que, depuis avant-hier dimanche, le service de breaks entre Nice et Monte Carlo a commencé à fonctionner régulièrement.

Départs de Nice : 10 heures du matin et 1 heure et demie de l'après-midi, 34, boulevard du Pont-Neuf.

Départs de Monte Carlo : 10 heures du matin et 3 heures de l'après-midi, place du Casino.

Nous publions à la 4^e page l'horaire exact de la marche des trains inaugurée aujourd'hui 3 novembre.

Les Inondations

Le mauvais temps continue dans le Midi de la France. Les eaux qui avaient un peu baissées subissent de nouveau une forte crue. La situation est toujours fort grave et l'on redoute de nouveaux accidents.

On télégraphie de Saint-Paul-de-Fenouillet par Perpignan, que la rivière de l'Agly menace de sortir de son lit. La route d'Ansignan est emportée en partie. La circulation est interrompue pour plusieurs mois.

A Elne, les habitants sont menacés par le Tech, qui prend une extension considérable.

L'avant-dernière nuit, un grave accident s'est produit au hameau de Sirach, près de Prades.

Une maison à deux étages, appartenant à la veuve Aspart, s'est effondrée. Quelques bestiaux qui se trouvaient dans les écuries sont sous les décombres.

Heureusement la veuve Aspart et sa famille se trouvaient dans la partie de la maison qui est restée debout.

A Perpignan, la pluie n'a cessé de tomber l'avant-dernière nuit sur Castres et les environs. Le pluviomètre accuse une hauteur de 0,078 d'eau tombée en douze heures.

L'Agout a subi une crue de 3 mètres.

De mauvaises nouvelles arrivent de la montagne. On craint pour les ouvrages en construction qui se trouvent sur l'Agout, entre autres pour le pont de Strasbourg, dont les cintres ne sont pas enlevés.

Les dégâts occasionnés par cette nouvelle crue sont considérables.

Une dépêche de Cerbère annonce que la ligne du chemin de fer Tarragone-Barcelone-France est inondée entre Tarragone et Valence.

La gare de Cerbère ne délivre de billets et n'enregistre de bagages que jusqu'à Empolla.

Les dégâts occasionnés par les pluies dans la campagne de Castres sont considérables. Les récoltes d'avoine et de blé sont fortement compromises, les semis ayant été balayés par les eaux.

La pluie a cessé, mais le temps menace toujours.

La Compagnie du Midi nous informe que la circulation des trains, qui avait été interrompue par les inondations, a été rétablie sur les lignes de Narbonne à la frontière d'Espagne et de Montauban à Bédarieux.

Elle reste encore interrompue entre Narbonne et Coursan, Narbonne et Bize, Moux et Caunes, Carcassonne et Quillan, mais sera rétablie incessamment sur les trois premières de ces lignes. C'est seulement sur la ligne de Carcassonne à Quillan que l'interruption durera quelques jours par suite de l'importance des dégâts occasionnés par la crue de l'Aude.

Sur la ligne de Bordeaux à Cette, un transbordement par voitures a été établi entre Narbonne et Coursan. Il importe, toutefois, de remarquer que les communications directes de Toulouse, Agen et Bordeaux avec Montpellier, Lyon et Marseille sont possibles par la ligne de Montauban à Bédarieux, sur laquelle les trains ont recommencé à circuler dès le 25 octobre, à trois heures de l'après-midi.

En Italie et en Espagne, la situation est aussi lamentable.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Hyères. — Un incendie, activé par une épouvantable tempête, s'est déclaré dans la nuit de lundi à mardi dans la forêt de pins. En moins d'une demi-heure, les flammes avaient envahi un espace de trois kilomètres et atteignaient le village et le sémaphore.

Les guetteurs ont eu à peine le temps d'inonder les poudres et de fuir avec leurs femmes et leurs enfants. Les cordages, les bois situés à l'intérieur et le mât de pavillon ont été brûlés; le sémaphore ne fonctionne plus.

Grâce à la pluie torrentielle qui est tombée, on a pu, le matin, être maître du feu.

On compte de 70 à 80 hectares de pins incendiés. Les pertes sont évaluées à 50,000 francs. Un des guetteurs du poste sémaphorique a été blessé en voulant se sauver. Il a reçu les premiers soins du médecin du vaisseau de l'Etat la *Couronne*.

Cannes. — Mercredi, vers deux heures de l'après-midi, un amateur de pêche à la ligne était en train de se livrer à sa distraction favorite, assis sur les blocs qui protègent le phare.

Tout à coup, au moment où notre homme y pensait le moins, il reçut un énorme paquet de mer, perdit l'équilibre et tomba à l'eau où il se mit à se débattre, sans toutefois lâcher sa précieuse canne.

Heureusement, il y avait par là des curieux qui avaient vu cet accident. Ils allèrent sur le quai chercher une corde, la jetèrent au malheureux pêcheur, qui s'y accrocha et put, au bout de quelques instants, se retrouver sur le môle.

— Le grand-duc Wladimir, frère du tzar, est arrivé samedi à 4 heures, venant de Bordeaux. Il a été reçu à la gare par la grande-duchesse de Mecklembourg, sa belle-mère; la princesse de Mecklembourg, sa nièce; le prince et la princesse Obolenski, le baron et la baronne de Maltzan et par M. Millet, adjoint, le maire étant absent. Le grand-duc est descendu à l'hôtel Beauséjour.

— Le bateau *Notre-Dame-de-Lérins*, faisant le service entre les deux îles, a chaviré aujourd'hui avec un chargement de plomb dans la passe du golfe de la Napoule au Golfe-Juan. L'équipage a pu être sauvé par le

Saint-Bernard, appartenant aux moines de Saint-Honorat.

Antibes. — Le joli petit bateau de plaisance la *Ville-de-Nice*, rompant ses amarres, était jeté, mardi dernier, à la côte et venait s'échouer à la baie de Saint-Roch, juste en face de la porte du cimetière. Le mât et le roof brisés, la carène éventrée, la quille en l'air, les débris ballottés par les vagues et jonchant la plage donnaient aux passants arrêtés le mélancolique spectacle d'un naufrage en miniature.

Pauvre yacht! il avait eu pourtant ses jours de gloire et avait remporté plus d'une palme aux courses du littoral! Comme un vieux soldat, il tombait au champ d'honneur et trouvait son tombeau dans son propre élément.

Nice. — Un arrêté préfectoral interdit l'exposition dans les tirs et la destruction des pigeons qui porteraient le cachet d'un établissement colombophile.

— *La Vie Pratique* annonce qu'une exposition internationale de peinture aura lieu en février à Nice. Cette exposition serait composée d'environ quatre cents toiles des meilleurs maîtres français et étrangers. Les entrées seront consacrées au profit d'œuvre de bienfaisance de la région.

— M. Bérard, ingénieur ordinaire de première classe des ponts et chaussées, attaché à la résidence de Nice, au service ordinaire maritime du département des Alpes-Maritimes, est chargé, à la résidence de Vannes, du service ordinaire maritime du département de Morbihan. Il remplira dans cette ville les fonctions d'ingénieur en chef.

M. Berard est remplacé à Nice par M. Frossard, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Bayonne.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Un de nos confrères de la presse parisienne vient de lancer une exclamation que tout le monde répète: « Paris a le soleil de Nice! » — Oui! à Paris, en ce moment, le ciel est bleu et le soleil brille; mais la température est glaciale, et un vent aigre empêche les promeneurs de sortir autrement qu'emmitouffés dans des cache-nez. Nous avons un soleil... à la mode du jour, un soleil... à la russe. Je crois que les savants qui ont prédit que l'hiver serait rigoureux ne se sont pas trompés et que les « grands de la terre », pour parler le langage des opérettes, ne tarderont pas à gagner la côte d'azur.

Cette émigration sera d'autant plus rapide que la saison des plaisirs mondains se rapproche de plus en plus de la date de la saison anglaise. Il y a beaucoup de monde à Paris, mais pas de grande réception, en dehors des soirées de contrat, pas de matinées musicales ou littéraires. La mode est aux réunions intimes, aux dîners et surtout aux déjeuners d'une quinzaine de couverts. Le prince et la princesse Alexandre Bibesco ont donné, en l'honneur de la reine Nathalie de Serbie, un déjeuner qui a été charmant. Après le déjeuner, sur la demande de la reine, la princesse Bibesco et la princesse de Brancovan se sont mises au piano et ont merveilleusement exécuté un morceau à quatre mains.

Le baron et la baronne de Mohrenheim ont offert un déjeuner intime au comte de Montebello, le nouvel ambassadeur de France en Russie, et à la comtesse de Montebello.

La vicomtesse Frédéric de Janzé a donné un dîner très brillant en l'honneur de M. Mounet-Sully, le grand comédien, qui interprète avec tant d'art, à la Comédie-Française, *Oedipe-Roi*, le chef-d'œuvre de Sophocle, si bien traduit par un ami de la vicomtesse, le regretté Jules Lacroix. Le dîner a eu lieu dans la salle des Héroïnes de la Fronde, ainsi appelée parce qu'elle contient les portraits de la duchesse de Longueville, sœur du grand Condé, et de la duchesse de Montbazou.

L'armée active du mouvement mondain, qui prévoit que, pendant trois ou quatre mois encore, la vie parisienne n'aura que de trop rares manifestations, cherche par tous les moyens à créer des centres nouveaux d'amusement. Elle vient de jeter son dévolu sur l'Opéra-Comique et sur le Musée du Louvre.

L'Opéra-Comique qui avait ses samedis aura en outre ses jeudis, qui ne seront pas moins suivis. L'abonnement est fait pour les deux jours, et les élégantes qui n'ont pu obtenir de loges se montrent en toilette aux fauteuils de balcon, ce qui donne à la salle une grande

élégance. Le prince de Sagan et la comtesse de Pourtalès ont pris sous leur patronage cette réforme. Actuellement, chaque soir, un de nos théâtres devient une sorte de salon où se donne rendez-vous la société française et étrangère et un homme élégant sait toujours où il pourra passer sa soirée.

Ce qui est plus difficile, c'est l'emploi agréable du temps pendant l'après-midi. Il y a les thés de *five o'clock*; mais que faire après le déjeuner? — Avant peu, paraît-il, on passera l'après-midi au Musée du Louvre. Mais auparavant, il faut qu'un droit d'entrée dans nos musées nationaux soit établi, comme il en est question. Car, actuellement, nos musées, bien chauffés, sont l'asile de mendiants en haillons et le cadre serait mal choisi pour y tenir cour d'amour. Dès que le droit d'entrée aura éloigné des salons du Louvre le troupeau de vagabonds qui y campe, les femmes les plus élégantes visiteront chaque jour, pendant deux heures seulement, une des salles de ce merveilleux palais des arts. Les initiés connaîtront seuls d'avance la salle qui recevra tel ou tel jour ces visites d'élite, et il sera très distingué de s'y rencontrer ces jours-là. Déjà de savants cicerones s'apprentent à expliquer aux dames les plus belles œuvres. On cite le comte Hector de Laferrière, l'aimable et savant historien, dont la verte vieillesse désespère les plus jeunes; M. Bouchot, le savant conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale; M. Bapst, l'historiographe des diamants de la couronne, les sculpteurs Mercié, d'Épinay, Saint-Marceaux, Falguières; les peintres Carolus Duran, Detaille, Bonnat, Jules Lefebvre, etc. Il y aura de curieuses causeries et de remarquables leçons d'art! On ne peut qu'approuver cette idée, qui deviendra réalisable dès que l'entrée de nos musées et palais ne sera plus gratuite que les jeudis et dimanches.

Mais je suis trop journaliste fin de siècle; je me laisse trop aller à parler de l'événement de demain et je laisse de côté l'événement d'hier. C'est un tort. Je manquerais à mon devoir de chroniqueur si je ne signalais le grand dîner que M^{me} Otto Ullmann a donné à l'occasion du mariage de sa fille, M^{lle} Valentine Ullmann, avec M. Froment-Meurice, le conseiller municipal du quartier de la Madeleine. Le dîner a été suivi d'une réception. Les tziganes ont joué plusieurs valses et la jeunesse a dansé. Deux jours après, le mariage a été célébré à l'église Saint-Philippe-du-Roule.

Pendant la messe, on a entendu la marche du *Songe d'une nuit d'été*, deux morceaux religieux fort bien chantés par M. Delmas et une *Méditation* de M. Weuner, violon de l'Opéra, exécutée par l'auteur et l'orchestre. Après la cérémonie, grand lunch chez M^{me} Otto Ullmann.

À l'église Saint-Thomas-d'Aquin, mariage de M. Georges Pasquier-Vauvilliers, fils de l'inspecteur général des ponts et chaussées, avec M^{lle} Marguerite Liégeard, fille du général Liégeard. M^{gr} de Briey, évêque de Meaux, a donné la bénédiction nuptiale.

Les prochains mariages annoncés sont nombreux:

Le comte de Grenand de Saint-Christophe, grand maréchal du palais du prince Ferdinand de Bulgarie, est fiancé à M^{lle} Gabrielle Hervé, la fille de notre éminent confrère Edouard Hervé.

M. Couderc de Saint-Chamand, lieutenant au 7^e hussards, épousera prochainement M^{lle} Marie-Thérèse Joubert.

Nous apprenons les fiançailles de M. Mazenod, capitaine de frégate, avec M^{lle} d'Origny; du marquis de Castel Muncayo, second fils du duc Fernan Nuñez avec M^{lle} de Escandon; de M. Nano, chargé d'affaires de Roumanie en France, avec M^{lle} Claire Verbecke, fille d'un grand filateur de la Belgique, et de M. Max Ulrich, banquier, avec M^{lle} Georgette de Plœuc, petite-nièce du marquis de Plœuc, ancien sous-gouverneur de la banque de France.

À la Comédie-Française, reprise de *le Jeu de l'amour et du hasard*, de Marivaux, très bien interprété par M^{ll} Reichemberg et Bartet.

Au théâtre des Menus-Plaisirs, le *Coq*, opérette en trois actes de MM. Paul Ferrier et Depré, pour les paroles, Victor Roger, pour la musique, a très réussi; M^{lle} Augue et M. Huguenet y sont remarquables.

DANGEAU.

CAUSERIE

Le buste d'Emmanuel Gonzalès

Dimanche, à deux heures, la Société des gens de lettres inaugurerait, au cimetière Montmartre, le buste de

son ancien président, Emmanuel Gonzalès, notre éminent compatriote.

Devant le buste, que surmonte la tête fine et bonne de Gonzalès, avec sa barbe d'officier de cavalerie, environ cent cinquante amis se trouvaient réunis.

Par un hasard piquant, c'est à Emile Zola, président actuel du comité de la Société des gens de lettres, qu'incombait le devoir de prononcer le premier un discours en l'honneur de l'auteur des *Frères de la côte*. Voici quelques extraits de son discours :

« Messieurs,

« Au nom de la Société des gens de lettres, je viens apporter un suprême hommage à Emmanuel Gonzalès, qui, après avoir été un des fondateurs de cette Société, consacra à sa prospérité et à sa grandeur vingt-quatre ans de sa vie.

« Je ne veux point éluder un devoir que je suis heureux de remplir comme président actuel du comité, en passant rapidement sur l'œuvre littéraire de Gonzalès. Certes, le champ du roman s'est élargi, de nouvelles formules sont venues, la postérité a remis chacun à son rang.

« Mais ce qu'il faut louer toujours, ce qui reste quand même honorable, c'est l'effort, c'est le travail, c'est la production, lorsqu'elle est saine et digne ; et je m'étonne parfois que, en nos temps de démocratie, l'écrivain producteur n'ait pas au moins l'estime de ceux qui exaltent l'ouvrier.

« D'ailleurs, n'est-ce donc rien que d'avoir amusé toute une époque ? Gonzalès appartient à l'âge héroïque des conteurs, à ces temps déjà fabuleux de la création du roman-feuilleton, lorsqu'il se distribuait, sous les fenêtres des héroïnes, tant de coups d'épée. Ces belles imaginations ont passionné nos mères, et nous sommes certainement un peu faits de ces contes, dont elles tournaient si fièvreusement les pages.

« Je me risquerai, messieurs, à un souvenir personnel. J'avais quatorze ans, et c'était pendant le choléra de 1854, au fond d'un bastidon perdu de la Provence, où ma famille s'était réfugiée.

« Là, pendant les trois mois de ces vacances forcées, j'ai dévoré tout un cabinet de lecture, que ma grand-mère, femme courageuse, allait me chercher à la ville, par paquets de quinze et vingt volumes. Tous les grands conteurs, les Dumas, les Eugène Sue, les Féval, les Elie Berthet y passèrent.

« Eh bien ! messieurs, de tant d'œuvres englouties goulument, un surnage encore dans ma mémoire en traits ineffaçables : les *Frères de la côte*, d'Emmanuel Gonzalès. Ah ! les *Frères de la côte*, avec leurs aventures extraordinaires et poignantes, leur envolée folle au pays de l'imagination ! Ils m'ont accompagné dans la vie aussi vivants en moi que le *Petit Poucet* et que le *Robinson suisse*. C'est beaucoup vraiment que cette impression si vive, cette hantise laissée à toute une génération. Il y a là une force. »

M. Zola répond ensuite à l'accusation de mercantilisme, qui a été lancée plus d'une fois à la Société des gens de lettres et même à l'auteur de *Nana* :

« Si Gonzalès et les autres fondateurs de la Société des gens de lettres, revenaient, quelle stupeur serait la leur de voir que l'on nous dispute encore le droit de vivre de nos œuvres ! Au temps de la fondation, il y avait beaucoup de pirates ; les œuvres étaient volées, reproduites dans les journaux, sans que l'on consultât même les auteurs, et ce fut alors que des écrivains, cédant au grand mouvement d'association qui est en train de transformer les peuples, eurent l'idée de se syndiquer pour se défendre, taxant les journaux, ne tolérant plus qu'on les volât.

« Et oui, messieurs, en dehors de notre bonne confraternité, de nos avances et de nos dons, nous ne sommes qu'un syndicat d'intérêts. On nous reproche de ne songer qu'aux gros sous. Mon Dieu ! il ne faut pas avoir peur des mots, et c'est bien vrai, nous défendons les gros sous de nos membres, les gros sous que la femme et les enfants attendent parfois avec angoisse, les gros sous qui souvent ont empêché un homme de déchoir. Si l'écrivain est aujourd'hui un citoyen libre, indépendant, pouvant tout dire, c'est qu'il vit de sa plume. Et il est vraiment stupéfiant, lorsque le plus petit corps de métier est loué de se constituer en syndicat pour résister aux patrons, qu'on s'étonne de voir les écrivains s'associer, mettre en commun leur effort, tirer légitimement de leurs œuvres tout ce qu'elles peuvent donner. »

Après M. Zola, M. Oscar Comettant a prononcé quelques paroles de souvenir à Gonzalès.

On se disait, au cimetière Montmartre, que les héritiers de Gonzalès ont pu former un volume de souvenirs littéraires qui paraîtra prochainement, agrémenté d'une préface de M. Jules Simon, dont Gonzalès fut l'ami. Il nous a été donné de feuilleter, en manuscrit, le recueil de ces souvenirs, et nous avons retenu une anecdote qui donnera un avant-goût du livre posthume d'Emmanuel Gonzalès.

Théophile Gautier ne connaissait pas George Sand, et désirait vivement lui être présenté.

— Qu'à cela ne tienne, lui dit un jour Dumas fils, à qui il en parlait. J'avise la châtelaine de Nohant de

notre arrivée pour la semaine prochaine. Elle vous accueillera à bras ouverts, soyez en sûr.

Rendez-vous fut donc pris. Au jour fixé, les deux amis arrivent à Nohant. Dumas fils présente Gautier à M^{me} Sand, qui regarde le poète de ses grands yeux vagues, et se contente de lui serrer la main. Désappointé de cet accueil si froid, l'auteur de *Mademoiselle Maupin*, aussitôt qu'il se trouva seul avec Dumas, parla de boucler ses malles et de retourner, sur l'heure, à Paris. Celui-ci voulut lui faire entendre raison. Peine inutile ! Gautier ne décolérait pas. Forcé fut donc à Dumas d'aller prévenir M^{me} Sand. Il lui expliqua ce qui s'était passé. Et la bonne châtelaine de prendre aussitôt les deux mains de celui qu'elle appelait son « cher enfant », et de lui dire sur un ton de reproche affectueux :

— Comment ! Vous ne lui aviez donc pas dit que je suis bête ?

FAITS DIVERS

Le *Journal Officiel* de la République française a publié un rapport adressé au Président de la République Française par M. de Freycinet, où nous relevons le passage suivant, qui présente partout un sérieux intérêt économique.

« Il est acquis aujourd'hui que la viande congelée à une basse température peut, même après une conservation de très longue durée, être substituée à la viande fraîchement débitée ; qu'en cet état, elle a toutes les propriétés de la viande ordinaire, qu'il n'y a à redouter ni avaries, ni difficultés de service, ni répugnance chez le consommateur. Il est démontré, en outre, que des distributions de cette viande peuvent se faire, même sans précautions particulières, à des distances du magasin frigorifique, répondant à des durées de transport de deux jours à deux jours et demi, par les plus grandes chaleurs. »

On voit que ce procédé est bien préférable à la conservation dans la glace qui présente tant d'inconvénients au point de vue des qualités de la viande.

Depuis deux années, le gouvernement italien fait exécuter des fouilles au Grand-Saint-Bernard, sur le plateau appelé *Plan de Jupiter*. La direction de ces recherches archéologiques est confiée au professeur Hermann Ferrero, de Turin, qui a obtenu, à cet effet, un modique subside du gouvernement.

Sur ce plateau, situé sur le versant italien, existaient un temple et une mansion romaine. On y avait déjà découvert des *ex-voto*, des statuettes, des génies, des lampes sépulcrales, des anneaux d'or, des médailles très nombreuses que l'on conserve dans le musée de l'Hospice et qui ont été illustrées par MM. Promis, Gal et Bérard.

Mais tout n'était pas découvert. Les recherches du professeur Ferrero ont mis au jour bien d'autres objets précieux. Les excavations pratiquées l'année dernière ont déjà mis en relief le dessin et le plan de l'ancien temple de Jupiter Poen. Cette année, on découvrit des objets d'une rare valeur, des monnaies et des anneaux, des tablettes avec inscriptions votives des capitaines et centurions romains qui traversaient la montagne. Mais la découverte la plus importante, ce serait une statuette en bronze représentant un Mercure debout, d'une grande perfection artistique et admirablement bien conservée.

Tous ces objets seront déposés dans le médailler de l'Hospice.

On espère que M. Ferrero pourra continuer l'an prochain ses découvertes si importantes pour l'histoire de la vallée d'Aoste et du fameux passage de Mont-Joux.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
22, rue Basse

VENTE SUR SAISIE

Le lundi 9 novembre 1891, à neuf heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, à l'hôtel de Russie, sis à Monaco, quartier Monte Carlo, avenue de la Costa, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de marchandises, meubles et objets mobiliers, servant à l'exploitation dudit hôtel de Russie, consistant en : vins fins rouges et blancs, champagnes, liqueurs diverses,

etc., lits complets, ciels-de-lit, tables de nuit, armoires à glace, commodes, toilettes, glaces, pendules, guéridons, consoles, tables diverses, canapés, fauteuils, chaises, pianos, bureaux, buffets, armoires, tableaux, tapis, rideaux, argenterie, vaisselle, verrerie, lingerie, fourneaux de cuisine, batterie de cuisine, etc.. etc.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, CH. TOBON.

Etude de M^e VALENTIN, défenseur près le Tribunal Supérieure à Monaco, rue du Tribunal, n^o 2

VENTE DE BIENS DE MINEURS

A VENDRE.

Le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à neuf heures et demie du matin, devant Monsieur le Chevalier DE LATRE, Président du Tribunal Supérieur de Monaco, délégué à cet effet, dans la salle des audiences dudit Tribunal, séant au Palais de Justice.

L'immeuble ci-après désigné, appartenant indivisément à : 1^o Marie-Louise-Lucie CROVETTO ; 2^o Etienne-Claude-Joseph-Albert CROVETTO ; 3^o Félix-Emmanuel-Joseph CROVETTO, frères et sœur, enfants mineurs du sieur Louis CROVETTO, décédé, et de la dame Elisabeth BŒUF, restée sa veuve ; 4^o Albert-Louis CROVETTO ; 5^o Dévoté-Joséphine CROVETTO, leurs frère et sœur majeurs ;

Et, pour l'autre moitié, au sieur Joseph CROVETTO, leur oncle, et subrogé tuteur desdits mineurs.

Sur la poursuite :

1^o De la dame Elisabeth BŒUF, veuve Crovetto, tutrice légale de ses enfants mineurs ;

2^o Des frère et sœur Crovetto, majeurs ;

3^o Et du sieur Joseph Crovetto.

Ces trois derniers se réunissant volontairement, et pour éviter des frais, à la tutrice des mineurs sus nommés, pour faire procéder à la vente dont s'agit.

Tous propriétaires à Monaco, y demeurant, et ayant M^e Valentin pour défenseur, en l'étude duquel ils ont élu domicile.

En présence du sieur Louis AJANI, propriétaire et entrepreneur de travaux publics, demeurant aussi à Monaco, subrogé tuteur *ad hoc* desdits mineurs.

DÉSIGNATION :

UNE PARCELLE DE TERRAIN

située à Monaco, quartier des Révoires, d'une superficie de quatre cent huit mètres soixante-dix décimètres carrés, formée du deuxième lot, d'une superficie de trois cent soixante-quatre mètres cinquante décimètres carrés, augmentée d'une surface de quarante-quatre mètres vingt décimètres carrés, à prendre sur la longueur du premier lot, le limitant, des terrains dont la vente a été autorisée par le jugement ci-après énoncé ; cette parcelle de terrain se trouve comprise entre les lots numéros 3 et 1^{er}, ainsi réduit, et est bordée, des deux autres côtés, par la grande route desservant la propriété.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-dix, qui a homologué une délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue, le trente juillet précédent, sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix de cette ville ; l'un et l'autre dûment enregistrés.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

La mise à prix a été fixée par le jugement susénoncé à la somme de *quarante francs* le mètre carré, soit, pour la parcelle présentement mise en vente à la somme totale de seize mille trois cent quarante-huit francs, ci. **16,348 fr.**

M^e VALENTIN, défenseur poursuivant, donnera tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, défenseur soussigné, à Monaco, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé : L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, folio 66 verso, case 2^e. Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

